

FICHE D'INSCRIPTION à la DEMI PENSION à destination du service d'intendance

NOM : _____ (en lettres capitales)

PRENOMS : _____ (dans l'ordre de l'Etat Civil)

CLASSE : _____ **DATE DE NAISSANCE :** ____/____/____

Responsable légal 1 : mère père autre en qualité de : _____

Nom, Prénom : _____ Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse : _____

A compléter si différent du responsable légal 1

Responsable financier : mère père autre en qualité de : _____

Nom, Prénom : _____ Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse : _____

Extrait du règlement intérieur :

Article 8 : Le régime de la demi-pension

8.1. Fonctionnement du service annexe de demi-pension :

Les élèves peuvent prendre leur repas du midi le lundi, mardi, jeudi et vendredi au restaurant scolaire.

Les élèves qui s'inscrivent demi-pensionnaires au début de chaque trimestre le sont durant tout celui-ci. Les changements du régime des demi-pensionnaires en externes ne sont pas acceptés en cours de trimestre (sauf cas de force majeure, sur autorisation préalable du chef d'établissement).

La demi-pension fonctionne selon l'inscription au forfait. A titre exceptionnel les élèves externes peuvent manger au restaurant scolaire ponctuellement, sur demande écrite des responsables, en achetant un ticket au tarif fixé par le conseil d'administration. Pour les élèves ayant un cours de 12h40 à 13h30, un forfait « un jour » est instauré. (...)

Même s'ils n'ont pas cours l'après-midi, les demi-pensionnaires doivent prendre leur repas au collège et attendre 12h30 pour rentrer chez eux.

Les élèves demi-pensionnaires pour lesquels un cours de fin de matinée ou un cours de début d'après-midi est supprimé pourront exceptionnellement être autorisés à sortir du collège pendant la pause méridienne, exclusivement sur demande écrite des responsables légaux soumise aux Conseillers Principaux d'Education ; cette absence ponctuelle de la demi-pension ne donnera pas lieu à remise d'ordre.

Il est interdit d'introduire et de consommer de la nourriture et des boissons à la restauration autres que celles fournies par le service de restauration.

Après le repas, les demi-pensionnaires peuvent prendre part à différentes activités. (...)

La demi-pension est un service rendu aux familles ; la perturbation, un comportement incorrect peuvent entraîner l'exclusion temporaire de la demi-pension, voire l'exclusion définitive. (...)

8.3. Tarifs et modalités de paiement :

Le prix de la demi-pension est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Des remises d'ordre sont accordées pour stages, sorties scolaires, voyages pédagogiques, absence d'au moins 4 jours consécutifs de demi-pension justifiées par un certificat médical. Pour cette dernière, les responsables légaux doivent faire une demande écrite auprès du Gestionnaire¹.

En début de trimestre, les familles peuvent demander le règlement échelonné des frais de demi-pension auprès du Gestionnaire. Un avis de paiement détaillé leur est adressé par la Poste dans le courant du trimestre en cours. Des aides sociales peuvent être accordées aux familles, qui doivent se rapprocher des Assistants Sociaux ou du Gestionnaire.

¹ M. DESQUILBET, Gestionnaire du collège Paul Verlaine



DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

En cas de difficultés financières, des aides peuvent être allouées sur fonds sociaux (*en ce cas prendre contact avec M Cheddani, assistant social au collège Paul Verlaine*). En cas de facture non acquittée, une procédure par voie d'huissier peut-être engagée.

Il est rappelé que tout trimestre engagé en qualité de demi-pensionnaire par l'élève est dû en entier par son responsable financier.

Les représentants élus des parents d'élèves peuvent venir assister à un repas s'ils en font la demande par téléphone avant 09h00 le jour choisi.

Une remise de principe est accordée lorsqu'au moins 3 enfants sont scolarisés en collège et/ou lycée. Un certificat de présence à la demi-pension pour chacun doit être présenté pour en bénéficier.

Nombre total d'enfants à charge en septembre 2015 : _____ dont en lycée ou collège public : _____

Prénom et Nom (<i>si différent</i>)	Date de naissance	Classe et établissement en septembre 2015	½ pension Oui ou Non ?

Pièces à joindre pour l'inscription à la demi-pension :

- Photocopie de l'avis d'imposition 2014 (sur les revenus 2013) du responsable financier
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du responsable financier
- Tous justificatifs En cas de changement de situation financière (diminution des revenus, perte d'emploi, séparation, situation familiale...)
- Photocopie de l'avis d'imposition 2015 à sa réception si plus favorable à l'obtention d'aides éventuelles
- Certificats de présence à la demi-pension des frères et sœurs scolarisés dans d'autres collèges et lycées pour remise d'ordre

Signature(s) :

Par leurs signatures, le(s) responsable(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions d'accès à la demi-pension du collège Paul Verlaine.

Responsable légal 1 :

mère père autre en qualité de : _____

Date :

Signature :

Responsable financier (si différent responsable légal 1) :

mère père autre en qualité de : _____

Date :

Signature :